

**Approbation des plans de constructions militaires
dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans
en vertu de l'art. 22 OAPCM¹ concernant l'aérodrome militaire
de Payerne, route interne Halle 1 – U 60**

du 5 août 2002

Se basant sur la demande de l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions du 21 février 2002, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction d'une route interne entre la Halle 1 et l'ouvrage U 60 sur l'aérodrome militaire de Payerne sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Elle est à disposition pour consultation auprès de la Municipalité de Payerne, 1530 Payerne pendant les heures d'ouverture, durant la période de réclamation.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM²).

20 août 2002

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Ordonnance concernant l'approbation des plans de constructions militaires (RS **510.51**)

² Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 13 décembre 1999 (RS **510.10**)

**Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée
d'approbation des plans en vertu de l'art. 22 OAPCM concernant l'aérodrome militaire de
Payerne, route interne Halle 1 - U 60**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	33
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.08.2002
Date	
Data	
Seite	5196-5196
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 565

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.